



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée QUE :

Conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage a adopté une résolution par laquelle est établie le calendrier des séances ordinaires pour **l'année 2025**.

Les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit:

<u>Jour</u>		<u>Heures</u>
Mardi 14	Janvier	2025 19 h 30
Mardi 18	Février	2025 19 h 30
Mardi 11	Mars	2025 19 h 30
Mardi 8	Avril	2025 19 h 30
Mardi 13	Mai	2025 19 h 30
Mardi 10	Juin	2025 19 h 30
Mardi 8	Juillet	2025 19 h 30
Mardi 19	Août	2025 19 h 30
Mardi 9	Septembre	2025 19 h 30
Mercredi 1	Octobre	2025 19 h 30
Mardi 11	Novembre	2025 19 h 30
Mardi 9	Décembre	2025 19 h 30

DONNÉ à Saint-Patrice-de-Beaurivage, ce 13^e jour de novembre 2024

Annie Frenette
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Annie Frenette, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public sur le site internet de la Municipalité et d'en avoir affiché une copie sur le babillard prévu à cet effet, tel que mentionné dans le règlement n° 412-2024 sur l'affichage des avis publics.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13 novembre 2024

Annie Frenette
Directrice générale et greffière-trésorière